



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention de partenariat avec la Ville de Soyaux pour la
capture des pigeons**

DE20160321_10

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteuse :
Isabelle LAGRANGE

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

V I E Q U O T I D I E N N E

Convention de partenariat avec la Ville de Soyaux pour la capture des pigeons

Solidarité
id : 1306

Conseil municipal
21 mars 2016

10

Rapporteure : Isabelle LAGRANGE

La ville d'Angoulême met en œuvre depuis plusieurs années une régulation de la population de pigeons par l'utilisation de cages qui servent à piéger ces volatiles.

Cette intervention menée par le service communal d'hygiène et de santé publique a pour objectif de limiter les nuisances pour les habitants en terme de propreté, d'hygiène et de salubrité publiques. L'une des premières nuisances provient essentiellement de leurs déjections sur les bâtiments et voies publiques.

La ville de Soyaux rencontre les mêmes gênes en raison de la forte présence de pigeons sur certains sites, c'est la raison pour laquelle elle a sollicité la Ville d'Angoulême pour être appuyée dans une démarche de lutte contre la prolifération de ces oiseaux.

Plusieurs rencontres ont permis d'aboutir à un projet commun dont les différentes conditions sont définies dans la convention ci annexée (nombre de sites, contenu de la mission de la Ville, coût et prise en charge de la prestation).

Cette action pourrait démarrer au printemps 2016.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

-d'approuver la convention ci-jointe

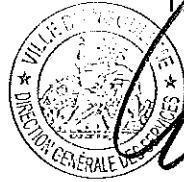
-d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

